

Question écrite N° 3729

Les droits de douane décidés par Trump ont-ils déjà des effets perceptibles sur les entreprises jurassiennes ?
Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

En préambule, le Gouvernement tient à rappeler que le canton du Jura ne dispose pas actuellement d'outils statistiques ou d'analyse économique avancée, tels qu'un observatoire économique ou un baromètre conjoncturel détaillé, permettant un suivi régulier et précis de l'évolution des échanges commerciaux et de leurs impacts locaux.

Cela étant, les membres du Gouvernement entretiennent des contacts réguliers et directs avec les acteurs économiques du canton, que ce soit à l'occasion de visites d'entreprises, de participation à des événements économiques ou dans le cadre de leurs échanges courants. Les services cantonaux en lien avec l'économie – notamment la Promotion économique – sont également en relation constante avec les entreprises, les associations professionnelles et les milieux patronaux, ce qui permet de recueillir des signaux conjoncturels et des perceptions utiles à la compréhension de la situation économique.

C'est dans ce contexte que certains membres du Gouvernement, récemment présents à une exposition dédiée à l'horlogerie et la microtechnique à Genève, ont pu échanger avec de nombreux chefs d'entreprise actifs sur les marchés internationaux. Les discussions ont mis en lumière les incertitudes qui planent actuellement sur le marché américain mais également le climat géopolitique global complexe.

Il convient de rappeler que les États-Unis représentent le deuxième marché d'exportation de la Suisse après l'Union européenne, avec environ 13 % des exportations helvétiques dirigées vers ce pays (données de 2023). De nombreuses entreprises jurassiennes actives à l'international sont donc directement ou indirectement concernées.

1. Connait-il d'autres sociétés que Léo 5 qui subissent une situation financière délicate en lien avec les droits de douane imposés par les États-Unis ?

De nombreuses entreprises jurassiennes entretiennent des relations commerciales avec les États-Unis. Il est avéré que certaines d'entre elles ont dû adapter ou revoir leur politique de distribution sur ce marché, notamment en raison des incertitudes réglementaires et de l'introduction de nouveaux droits de douane. A vu de l'attitude des États-Unis, ces droits de douanes vont également diminuer les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui constitue un facteur de préoccupation supplémentaire. Les pouvoirs publics doivent veiller à ne pas péjorer encore les marges bénéficiaires des entreprises par l'introduction de nouvelles taxes.

Toutefois, à ce jour, le Gouvernement n'a pas connaissance de cas d'entreprises jurassiennes directement menacées dans leur survie ou ayant connu des pertes majeures liées spécifiquement à ces mesures. Il est possible que des ajustements aient été opérés de manière discrète ou proactive par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre de leur stratégie d'exportation.

2. Les entreprises jurassiennes étant majoritairement des « sous-traitants », les conséquences pour elles du déplacement vers les États-Unis des investissements de grandes sociétés a-t-il été déjà évalué ?

Aucune évaluation systématique n'a été menée à ce jour concernant l'impact des décisions prises aux États-Unis sur l'économie jurassienne. Cette évaluation s'avère d'autant plus complexe que les délais entre les annonces politiques, leur mise en œuvre effective et leurs répercussions économiques réelles peuvent être longs et imprévisibles.

Il convient également de noter que les États-Unis souffrent d'un déficit de compétences industrielles dans certains domaines de pointe, conséquence partielle de phénomènes de désindustrialisation. A cet égard, l'industrie suisse – et jurassienne en particulier – conserve des avantages concurrentiels notables, notamment en matière de précision, de qualité et d'innovation.

3. Doit-on redouter cette année et l'année prochaine une vague de licenciements dans le Jura liés à l'application des droits de douane états-unis, ou dus à des investissements futurs aux États-Unis avec déplacement des unités de production vers ce pays ?

L'incertitude qui prévaut actuellement aux États-Unis, combinée à un contexte géopolitique mondial tendu, pourrait en effet contribuer à une accentuation des difficultés pour certaines entreprises, avec à la clé de possibles licenciements.

Cependant, certains signaux issus du terrain, notamment relayés par des milieux économiques, laissent entrevoir que le creux de la vague pourrait avoir été atteint. Les avis divergent toutefois à ce propos et sur le calendrier d'une éventuelle reprise, ce qui reflète la complexité de la conjoncture actuelle. Dans ce contexte, il est important de souligner que les incertitudes américaines actuelles peuvent également freiner certains investissements dans ce pays, ce qui pourrait constituer une opportunité pour des régions industrielles stables et attractives comme la Suisse et le canton du Jura.

Le Gouvernement reste attentif à l'évolution de la situation et encourage les entreprises à se rapprocher des dispositifs de soutien à l'internationalisation et de veille économique existants, notamment ceux proposés par la Confédération, le canton ou les chambres économiques régionales.

Delémont, le 17 juin 2025



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître